

Délibération n°2022-88

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 3

Objet : Demandes de subventions pour la création d'un service de Transport A la Demande dans le cadre du Plan Avenir Montagnes et approbation du plan de financement prévisionnel

L'an deux mille vingt-deux le treize du mois de décembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 7 décembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 17 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 25

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Aurélie ANNEQUIN ; Michel CHAPUIS ; Sandrine LEBRE ; Danièle KLINGLER ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Christian CHIAPELLA ; Philippe VUILQUE ; Robert USSEGLIO ; Maryse BLANC ; Christophe LOPEZ.

Étaient représentés :

M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER
Mme Dominique ROUANET donne procuration à M. Philippe VUILQUE
M. Rémi DUTHOIT donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Nicolas FURET donne procuration à Mme Camille FELLER
Mme Patricia PAUL donne procuration à M. David GEHANT
M. Marc DINI donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Didier DERUPTY donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN

Absents excusés :

Nadine CURNIER, Thomas CHERBAKOW, Stéphane DERRIVES, Dominique ROUANET, Rémi DUTHOIT, Nicolas FURET, Patricia PAUL, Marc DINI, Didier DERUPTY, Emmanuel LUTHRINGER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Karima COEURET a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, modifiés et délibérés le 13 octobre 2022 n°2022-82 et en particulier l'article c) relatif à la compétence facultative en matière de soutien au transport collectif sur le territoire ainsi qu'aux mobilités douces ;

VU les orientations stratégiques du Schéma de développement économique Forcalquier-Lure 2030, précisant dans l'axe 2, le souhait d'intégrer de nouvelles organisations du travail pour permettre la démobilité, le développement de solutions mutualisées de mobilité et de rechercher et mettre en œuvre des alternatives aux mobilités actuelles ;

CONSIDERANT la labellisation de la commune de Forcalquier au programme *Petites villes de demain* en date du 15 novembre 2020 et la délibération du conseil communautaire n°8/2021 du 8 avril 2021 relative à la signature de la convention *Petites villes de demain* ;

CONSIDERANT que la collectivité s'est engagée à élaborer, 18 mois après la signature de la convention *Petites Villes de demain*, une convention ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et qu'à ce titre elle porte une démarche de revitalisation intercommunale comportant plusieurs axes dont la mobilité ;

VU l'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités, lancé en avril 2022, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) avec le soutien de France Mobilité et du Cerema ;

VU la décision du jury du 25 octobre 2022 d'accepter la candidature de la Communauté de communes déposée le 27 mai 2022, intitulée « véhicules tremplins : pour une mobilité sociale et professionnelle » référencé : 8821722 ;

ATTENDU que depuis la Loi d'Orientation des Mobilités, la Région est devenue au 1er juillet 2021 Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML) et qu'il conviendra de conventionner avec cette dernière pour demander le transfert de compétence pour ce projet ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessous sur une durée de 36 mois :

DEPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Montant en € HT
FONCTIONNEMENT (étude, prestations, animations, communication)	145 800 €	ANCT / Plan Avenir Montagnes -- AMI mobilité (50%)	97 900 €
EQUIPEMENT (vélos / VAE)	50 000 €	Département (30%)	58 740 €
		Autofinancement (20%)	39 160 €
COÛT TOTAL DU PROJET (HT)	195 800 €	COÛT TOTAL	195 800 €

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-avant ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20221213-88-2022-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022